

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club: **Moto Club di U Levente**
E-mail: **mclevente@gmail.com**
Téléphone: **0610346462**
Organisateur technique: **Olivier Murati**

N° d'épreuve FFM: **461**
Date: **02/04/2023**
Lieu: **Linguizzetta**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	KLEINEIDAM Hervé	Licence : 060908
Président du Jury ou Arbitre*	-----	LELONG Christophe	Licence : 161442
Membre du Jury	-----		Licence :
Membre du Jury	-----		Licence :
Commissaire technique responsable	-	Jean Noel GANDOLFO	Licence : 153734
Responsable du chronométrage	-----	Manon Leveau	Licence : 266658

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50 COMPETITION	7	11	50 cc 2T	80€ Hors Championnat
65 COMPETITION	7	13	65 cc 2T	80€ Hors Championnat
85 COMPETITION	9	16	85 cc 2T ou 150 cc 4T + 13 ans	80€ Hors Championnat
Endurocross	18	+	à partir de 125cc 2t	80€ Hors Championnat
Open	18	+	à partir de 125cc 2t	80€ Hors Championnat
Vintage	18	+	à partir de 125cc 2t ,Moto jusqu'à 1998	80€ Hors Championnat
Junior	13	18	125 2t a partir de 13 ans, 250 4t a partir de 15 ans	80€ Hors Championnat

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Patrick Levy	Nombre d'ambulance(s)	2
Nombre de secouristes	4	Temps de trajet (en min)	45mn
Hôpital le plus proche	BASTIA		

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site **Circuit de l'Oriente**
Adresse **route des eucalyptus**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1520**
Largeur minimum de la piste **5**
Largeur de la grille **42**
Longueur de la ligne droite de départ **90**
Nombre d'OCP* **12**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **44**
En manche : **44**

CAPACITÉ QUAD DU SIDE-CAR :
Pendant les essais : **0**
En manche : **0**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 23/01/2023

MOTO CLUB
DU LEVENTE
20230 L'INGUZZETTA
Tel. 09 10 34 64 62
N° 4933000189
Siret: 531 451 161 00017

VISA DE LA LIGUE
DATE: 14/02/2023

Mr Jean-Mathieu PADOVANI
1^{er} Vice Président LMRC
Avis favorable

VISA DE LA FFM
DATE: 20/02/2023
NUMÉRO: 23/0140

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM ——— **461**
 Moto-Club ——— **Moto Club Di u Levente**
 N° d'affiliation ——— **3001**
 Date ——— **02/04/2023**
 Lieu ——— **Circuit de l'Oriente**
 Organisateur technique - **Murati Olivier**
 E-mail ——— **mclevente@gmail.com**
 Téléphone ——— **0610346462**

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— **02/04/2023**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
07h00	08h15	Contrôles administratifs	Toutes	
07h00	08h15	Contrôles techniques	Toutes	
08h15	08h20	Briefing pilotes		
08h20	08h30	Réunion du jury		
08h30	08h40	Essais Libres	Vintage	10'
08h45	08h55	Essais Libres	Endurocross	10'
09h00	09h10	Essais Libres	50cc/65cc Compétition	10'
09h15	09h25	Essais Libres	85cc Compétition	10'
09h30	09h40	Essais Libres	Junior	10'
09h45	10h00	Essais Libres	Open	15'
10h05	10h15	Essais Chronométrés	Vintage	10'
10h20	10h30	Essais Chronométrés	Endurocross	10'
10h35	10h45	Essais Chronométrés	50cc/65cc Compétition	10'
10h50	11h00	Essais Chronométrés	85cc Compétition	10'
11h05	11h15	Essais Chronométrés	Junior	10'
11h20	11h35	Essais Chronométrés	Open	15'
11h40	11h55	Manche 1	Vintage	12'+1T
12h00	13h00	Repas		
13h10	13h30	Manche 1	Endurocross	15'+1T
13h35	13h50	Manche 1	50cc/65cc Compétition	12'+1T
13h55	14h15	Manche 1	85cc Compétition	15'+1T
14h20	14h40	Manche 1	Junior	15'+1T
14h45	15h05	Manche 1	Open	15'+1T
15h10	15h25	Manche 2	Vintage	12'+1T
15h30	15h50	Manche 2	Endurocross	15'+1T
15h55	16h10	Manche 2	50cc/65cc Compétition	12'+1T

Date _____

29/04/2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h15	16h35	Manche 2	85cc Compétition	15'+1T
16h40	17h00	Manche 2	Junior	15'+1T
17h05	17h20	Manche 3	Vintage	12'+1T
17h25	17h45	Manche 2	Open	15'+1T
18h00	18h15	Réunion du Jury		
18h15		Remise des Prix	Toutes	



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DI U LEVENTE LIEU DIT CROCE - 20230 LINGUIZZETTA

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-01023** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE LINGUIZZETTA** se déroulant à **LINGUIZZETTA** du **02/04/2023** au **02/04/2023**.

Cette attestation est valable du **02/04/2023** à **6h** au **02/04/2023** à **20h**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE** , le **31 janvier 2023**

Pour l'assureur par délégation,

 **Marsh**

Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros - Tour Ariane, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 572 174 415 - Orias 07001037 - APF 6622Z
Société soumise au contrôle de l'ACPR



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

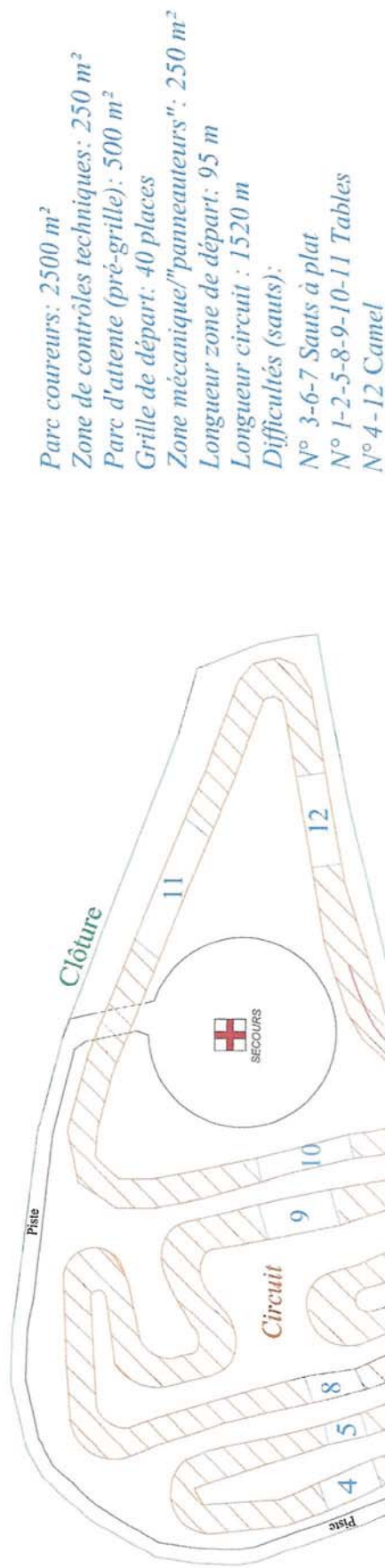
(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire
- : sans limitation de somme

Plan d'accès



MOTOCUB DI U LEVENTE

CIRCUIT DE MOTOCROSS (38881 m²)



Parc coureurs: 2500 m²

Zone de contrôles techniques: 250 m²

Parc d'attente (pré-grille): 500 m²

Grille de départ: 40 places

Zone mécanique/"panneaux": 250 m²

Longueur zone de départ: 95 m

Longueur circuit : 1520 m

Difficultés (sauts):

N° 3-6-7 Sauts à plat

N° 1-2-5-8-9-10-11 Tables

N° 4-12 Camel